

WORKCONTROL Suisse AG

WORKCONTROL est un regroupement d'entreprises contractantes – entreprises générales, totales, intégrales et principales – qui vise à simplifier les démarches de déclaration obligatoire en lien avec la loi sur les travailleurs détachés et la responsabilité solidaire pour toutes les parties concernées. Son objectif est en outre d'œuvrer pour des conditions de travail équitables sur les chantiers de construction.

Que fait WORKCONTROL?

- › WORKCONTROL assiste les entreprises contractantes et sous-traitantes dans le cadre de l'application de la loi sur les travailleurs détachés et de la responsabilité solidaire.
- › WORKCONTROL met à disposition une plateforme électronique où il est possible de classer et de consulter de manière centralisée les documents légaux requis.
- › WORKCONTROL valide ces documents. Les collaborateurs validés reçoivent un badge personnel qui leur permet de vérifier l'accès au périmètre de construction d'un partenaire travaillant avec WORKCONTROL (contrôle d'accès).
- › WORKCONTROL simplifie l'ensemble du processus pour toutes les entreprises concernées une fois que les données nécessaires sont saisies après un travail préalable.

Combien coûte WORKCONTROL?

WORKCONTROL est financé par des droits de licence et des frais de validation et de création de badges personnels pour les collaborateurs. C'est la raison pour laquelle WORKCONTROL est payant pour les entreprises contractantes et sous-traitantes. Les entreprises exécutantes doivent s'acquitter des frais suivants au moment de l'enregistrement:

Entreprises exécutantes: frais de base selon la taille de l'entreprise¹

¹La taille de l'entreprise se base sur le nombre de badges délivrés aux collaborateurs qui sont engagés dans des projets/chantiers chez vos clients pendant l'année.

| | | |
|---|-----|--------|
| Cotisation annuelle pour max. 5 badges validés par an | CHF | 250.– |
| Cotisation annuelle pour max. 20 badges validés par an | CHF | 500.– |
| Cotisation annuelle pour max. 50 badges validés par an | CHF | 1000.– |
| Cotisation annuelle pour plus de 50 badges validés par an | CHF | 2000.– |
| Frais de création du badge avec première validation par collaborateur | CHF | 25.– |
| Revalidation annuelle des collaborateurs par document | CHF | 10.– |
| Badge de rechange en cas de perte | CHF | 15.– |

Exemple de calcul

Entreprise avec 12 collaborateurs détachés sur un chantier:

1^{ère} année : Frais annuels de base CHF 500.– + 12 x première validation à CHF 25.– = CHF 800.– au total

Dès la 2^{ème} année : Frais annuels de base CHF 500.– + 12 x revalidation à CHF 10.– = CHF 620.– au total

Prix des licences pour les planificateurs (NOGA CODE 71) et les agences de placement temporaire (NOGA CODE 7820)

Pas de frais de base, uniquement des frais pour les badges personnels.

Entreprises contractantes impliquées

Vous trouverez un aperçu actuel sur www.workcontrol.ch

Enregistrement de votre entreprise sur www.workcontrol.ch

Vous trouverez des instructions et des modèles de documents nécessaires à l'enregistrement sur WORKCONTROL après vous être enregistré sur la plateforme WORKCONTROL.

a. Documents nécessaires sur la plateforme WORKCONTROL des entreprises exécutantes ayant leur siège en Suisse AVEC une CCT étendue

Niveau de l'entreprise

- › Extrait du registre du commerce actuel
 - › Déclaration des conditions minimales de travail (modèle SECO)
 - › Contrat de sous-traitance de traitement de données
-

Niveau des collaborateurs

- › Déclaration des conditions minimales de salaire (modèle SECO)
 - › Alternative: confirmations d'une commission paritaire nationale
 - › Portrait en haute résolution
 - › Copie d'une pièce d'identité valide (passeport, carte d'identité, permis de conduire CH)
 - › Copie de la documentation SYMIC pour les collaborateurs étrangers
-

b. Documents nécessaires pour les entreprises exécutantes ayant leur siège en Suisse SANS CCT étendue

Niveau de l'entreprise

- › Extrait du registre du commerce actuel (si enregistré au RC)
 - › Autodéclaration des conditions de travail minimales sur la base de la CCT non étendue applicable ou de la convention d'entreprise
-

Niveau des collaborateurs

- › Portrait en haute résolution
 - › Copie d'une pièce d'identité valide (passeport, carte d'identité, permis de conduire CH)
 - › Copie de la documentation SYMIC pour les collaborateurs étrangers
-

c. Documents requis pour les travailleurs indépendants de Suisse

Niveau de l'entreprise

- › Extrait du registre du commerce actuel (si enregistré au RC)
 - › Preuve de la qualité d'indépendant selon le droit suisse
 - › Reconnaissance du statut d'indépendant (attestation de l'AVS)
 - › Confirmation des cotisations AVS de l'année précédente
 - › Confirmation/police d'assurance accident/maladie pour l'année en cours
-

Niveau des collaborateurs

- › Portrait en haute résolution
 - › Copie d'une pièce d'identité valide (passeport, carte d'identité, permis de conduire CH)
 - › Copie de la documentation SYMIC pour les collaborateurs étrangers
-

d. Documents requis par les entreprises exécutantes ayant leur siège à l'étranger

Documents de base au niveau de l'entreprise (plusieurs projets)

- › Extrait du registre du commerce actuel
-

Documents de base au niveau des collaborateurs (plusieurs projets)

- › Portrait en haute résolution
 - › Copie d'un document de voyage valide (passeport, carte d'identité)
-

Documents de projet au niveau de l'entreprise (ne peut être validé que pour un projet spécifique)

- › Déclaration des conditions minimales de travail (modèle SECO)
 - › Déclaration des conditions minimales de salaire (modèle SECO)
-

Niveau collaborateurs (ne peut être validé que pour un projet spécifique)

- › Déclaration de salaire individuel (modèle Excel aide au calcul SECO)
 - › Copie de la documentation SYMIC pour les collaborateurs étrangers
 - › Avant le début du travail pour une durée de mission ≤ 90 jours: attestation d'inscription de l'office cantonal compétent
 - › Avant le début du travail pour une durée de mission > 90 jours: autorisation de travail et confirmation de détachement (chacune signée par le collaborateur)
 - › En cas d'hébergement en Suisse: confirmation du contrat de location et de l'adresse de l'hébergement ou confirmation de la réservation à l'hôtel
-

e. Documents requis pour les travailleurs indépendants étrangers

Documents de base au niveau de l'entreprise (plusieurs projets)

- › Copie de l'extrait du registre du commerce du pays actuel
 - › Preuve de la qualité d'indépendant selon le droit suisse
-

Documents de base au niveau des collaborateurs (plusieurs projets)

- › Portrait en haute résolution
 - › Copie d'un document de voyage valide (passeport, carte d'identité)
-

Documents de projet au niveau des collaborateurs (ne peut être validé que pour un projet spécifique)

- › Avant le début du travail pour une durée de mission ≤ 90 jours: attestation d'inscription de l'office cantonal compétent
 - › Avant le début du travail pour une durée de mission > 90 jours: autorisation de travail et confirmation de détachement (chacune signée par le collaborateur)
 - › Documents pour répondre aux exigences cantonales
-